

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge
12711

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Accord de transaction entre le Département des Bouches-du-Rhône et la société Mouv'Idée pour le règlement d'un litige portant sur l'application de pénalités dans le cadre de l'exécution d'un marché public de transport scolaire d'élèves et étudiants handicapés.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux marchés et délégation de service public, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La société MOUV'IDEE exécute pour le compte du Département, hors commune de Marseille, un marché de transport d'élèves et étudiants gravement handicapés, de leur domicile à leur établissement d'enseignement.

Ce marché a été notifié à la société le 3 août 2015.

Plusieurs pénalités d'un montant total de 102 000 € ont été appliquées à la société au motif que durant la période transitoire (de la rentrée scolaire de septembre 2015 à février 2016) celle-ci n'a pas utilisé des véhicules neufs pour l'exécution du marché, en méconnaissance des dispositions de son offre contractuelle.

Après un recours amiable infructueux auprès du Département, la société a saisi le Comité consultatif interrégional de règlement amiable de Marseille (CCIRA) des différends et litiges en matière de marchés publics et demandé à être déchargée de ces pénalités, arguant qu'elle ne disposait pas du délai suffisant entre la notification du marché (le 3 août 2015) et le début de l'exécution de celui-ci (rentrée scolaire 2015) pour mettre en place les véhicules neufs qu'elle avait proposés pour l'exécution du marché.

L'avis émis par le CCIRA le 29 mars 2018 préconise une solution équitable par le maintien à la charge de la société MOUV'IDEE de 50% des pénalités appliquées, soit 51 000 €

La société MOUV'IDEE a informé le Département de l'acceptation de cet avis. Elle a signé le 9 août 2018, l'accord de transaction, joint à ce rapport. Cet accord met fin au litige entre la société MOUV'IDEE et le Département des Bouches-du-Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL